

## PROCES-VERBAL SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOÛT 2023



Le vingt-trois août deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, en Mairie de Rocroi, Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué par courrier individuel en date du dix-sept août mil vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

### Présents : 15

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

**BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, DURBECQ Damien, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie, PEYTHIEU Véronique**

### Absents excusés : 2

Mme DURBECQ Muriel et M. LALLEMENT Eddy

### Absent non excusé : 1

M. PIERRON Guillaume

### Procurations(s) : 2

Muriel DURBECQ à Bruno BOQUET  
Eddy LALLEMENT à Brice FAUVARQUE

Nombre de conseillers en exercice	:	18
Nombre de présents	:	15
Nombre de procurations	:	2
Nombre de votants	:	17

**Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA**

-----

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

*L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité  
Avec deux questions supplémentaires.*



**AFFAIRES FINANCIERES**

Décision modificative n°1 – Budget Ville  
 Subvention exceptionnelle au COS  
 Demande de subvention – Marché du terroir  
 Retenue de garantie – Construction d'un centre médico-social

**TRAVAUX**

Travaux de voirie 2023

**AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

Constitution de servitudes afférentes au projet éolien  
 Mise à disposition de la salle Nevers – Vente de vêtements d'occasion  
 Proposition d'acquisition – Bâtiment Larzillière

**QUESTIONS DIVERSES**

Annulation de la location de la Maison forestière  
 Mise à disposition de la salle des associations - Accompagnement, conseil et bien-être

**INFORMATION(S)**

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation

\* \* \*

<b>AFFAIRES FINANCIERES</b>
-----------------------------

**DELIBERATION N° 68-2023 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE**

**Rapporteur : M. Le Maire**

Considérant qu'un ajustement de crédits doit être réalisé sur différents articles,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la décision modificative suivante :

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Article 165	Dépôts cautionnements reçus	6 000.00 €
-------------	-----------------------------	------------

**RECETTES**

Article 165	Dépôts cautionnements reçus	6 000.00 €
-------------	-----------------------------	------------

Le budget est équilibré en section d'investissement en dépense et en recette à la somme de **1 533 814.90 €**

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Votants : 17  
 Pour : 17  
 Contre :  
 Abstention(s) :

**DELIBERATION N° 69-2023 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COS**

Votants : 17  
 Pour : 17  
 Contre :  
 Abstention(s) :

**Rapporteur : M. le Maire**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'octroyer au Comité des Œuvres Sociales une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 €.

Autorise M. le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 70-2023 : DEMANDE DE SUBVENTION – MARCHÉ DU TERROIR**

Votants : 14  
 Pour : 12  
 Contre :  
 Abstention(s) : 2  
 Lysian FAGIS  
 Corinne  
 LONGCHAMP

**Rapporteur : Bruno BOQUET**

*M. FAUVARQUE Brice et M. Le Maire ne prennent pas part au vote.*

Vu l'organisation du Chapitre Confrérie et Marché des Producteurs le 30 septembre 2023,

Vu le plan de financement prévisionnel présenté,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'octroyer une subvention de 1 106.08 € à la Confrérie du Fromage et de la Bière de Rocroy.

Autorise Monsieur le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 71-2023 : RETENUE DE GARANTIE – CONSTRUCTION D'UN CENTRE MEDICO-SOCIAL**

Votants : 17  
 Pour : 17  
 Contre :  
 Abstention(s) :

**Rapporteur : M. Le Maire**

Suite au marché de la construction du Centre Médico-Social, il reste une retenue de garantie à rembourser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas rembourser la retenue de garantie à l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS EST (lot n°1 – VRD), d'un montant de **72.12 €**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## TRAVAUX

### DELIBERATION N° 72-2023 : PROGRAMME DE VOIRIE 2023

#### Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17  
 Pour : 17  
 Contre :  
 Abstention(s) :

Vu la consultation lancée pour le programme de voirie 2023.

Considérant que par délibération n°65-2023 du 20 juillet 2023, le Conseil Municipal avait autorisé M. Le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue, mais qu'il convenait de rendre compte au prochain Conseil Municipal des résultats de la consultation,

Vu les offres reçues, à savoir :

- EIFFAGE ROUTE – 08230 ROCROI
- GOREZ FRERES – 51450 BETHENY

Vu l'avis de la commission consultative,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide l'offre de l'entreprise **EIFFAGE ROUTE – 08230 ROCROI**, pour un montant de **96 095,00 € HT** - tranche ferme et optionnelle.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### DELIBERATION N° 73-2023 : CONSTITUTION DE SERVITUDES AFFERENTES AU PROJET EOLIEN

#### Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 17  
 Pour : 16  
 Contre :  
 Abstention(s) : 1  
 Lysian FAGIS

Le Conseil Municipal précise avoir pris connaissance de la note de synthèse sur le projet éolien et de la liste des modalités d'exercice des servitudes transmises également lors de la convocation.

Afin de permettre la construction puis l'exploitation du parc éolien, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer un acte authentique contenant la constitution de diverses servitudes afférentes audit projet éolien, détaillé dans la note de synthèse annexée à la présente délibération.

Il est rappelé au Conseil Municipal que la société Neoen prépare la construction du parc éolien des Ailes de Foulzy qui débutera prochainement. Dans ce cadre, la société Centrale Eolienne des Ailes de Foulzy a besoin d'utiliser la parcelle communale n°AB-554 située sur la commune de Rocroi.

Il est rappelé également que toutes les taxes seront à la charge de l'entreprise Neoen.

Vu la note de synthèse annexée à la présente délibération, trois propositions financières et trois propositions techniques sont présentées :

**Propositions financières :**

- 5 000€/an pendant 80 ans
- 50 000€ à la signature de la servitude puis 1 500€/an pendant 80 ans
- 100 000€ à la signature de la servitude puis 500€/an pendant 80 ans

**Propositions techniques :**

- Etude pour possibilité de pose de plaques de répartition en acier pour atteindre une portance de 60 MPa.
- Terrassement temporaire avec remise en état suite aux passages des convois. Si la servitude est réactivée pendant l'exploitation, de nouveaux travaux de terrassement auront lieu.
- Terrassement laissé tel quel pour un usage permanent du terrain stabilisé, entretien à charge de la municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ Décide de retenir la proposition financière :

- 100 000€ à la signature de la servitude puis 500€/an pendant 80 ans

➤ Décide de retenir la proposition technique :

- Etude pour possibilité de pose de plaques de répartition en acier pour atteindre une portance de 60 MPa.
- Terrassement temporaire avec remise en état suite aux passages des convois. Si la servitude est réactivée pendant l'exploitation, de nouveaux travaux de terrassement auront lieu.

- Autorise la société Centrale Eolienne des Ailes de Foulzy à utiliser et à aménager la parcelle communale nécessaire à la construction et à l'exploitation du parc éolien, selon le détail indiqué dans la synthèse annexée à la présente délibération.
- Autorise la société Centrale Eolienne des Ailes de Foulzy à réaliser sur cette parcelle toutes les études techniques préalables nécessaires en vue de sa réfection et aménagement et plus largement à la constitution de servitudes ;
- Approuve la régularisation des actes pour l'utilisation de la parcelle susvisée, ainsi que toutes servitudes afférente à l'exploitation du parc éolien.
- Autorise et délègue au Maire, ou en son absence l'un de ses adjoints, la signature des actes authentiques consécutifs de constitution de servitudes à recevoir par Maître Guillaume LORISSON, notaire à DIJON (21000), ainsi que tous documents et actes sous seings privés relatifs au projet éolien.

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse, le Conseil Municipal composé de 18 conseillers en exercice et 17 votants, émet un avis favorable avec 16 voix pour et 1 contre.

Votants : 17  
 Pour : 17  
 Contre :  
 Abstention(s) :

**DELIBERATION N°74-2023 : MISE A DISPOSITION DE LA SALLE NEVERS  
 – VENTE DE VETEMENTS D'OCCASION**

**Rapporteur : M. Le Maire**

Vu la demande émise par Mme DESCARTES Angéline, qui souhaite disposer de la salle Nevers, un mercredi par mois de 8H30 à 14H, pour organiser une vente de vêtements d'occasion,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de mettre à disposition gracieusement la salle Nevers pour une période d'essai de six mois, à Mme DESCARTES Angéline, pour la vente de vêtements d'occasion, sous réserve de vérification des statuts de sa Micro-Entreprise.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N°75-2023 : PROPOSITION D'ACQUISITION – BATIMENT  
 LARZILLIERE**

**Rapporteur : M. Le Maire**

Votants : 17  
 Pour : 17  
 Contre :  
 Abstention(s) :

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'immeuble cadastré AB 426 situé aux extrémités des rues « rue du Petit Fort, rue des Remparts et rue du Grand Quartier » est en vente au prix de **40 000 €**.

Considérant l'opportunité pour la ville de se porter acquéreur de ce bien,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'acquisition du bien immobilier susmentionné, pour un montant de **40 000 €**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**QUESTIONS DIVERSES**

**DELIBERATION N° 76-2023 : ANNULATION DE LA LOCATION DE LA  
 MAISON FORESTIERE**

Votants : 17  
 Pour : 17  
 Contre :  
 Abstention(s) :

**Rapporteur : M. Le Maire**

Vu le courrier de réservation de la Maison Forestière par M. DRAPIER Franck, pour le 29 juillet 2023,

Vu le versement des arrhes et de la caution pour cette location,

Vu le courrier d'annulation en date du 27 juillet 2023,

Considérant que l'annulation intervient à moins de 30 jours de la date de réservation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

décide de rembourser la totalité des arrhes versées, soit la somme de **52,65 €** et de rembourser la caution d'un montant de **160,00 €**.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**DELIBERATION N° 77-2023 : MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS – ACCOMPAGNEMENT, CONSEIL ET BIEN-ETRE**

**Rapporteur : M. Le Maire**

Votants : 17  
Pour : 17  
Contre :  
Abstention(s) :

Vu la demande émise par Mme MORENO Cécile, qui souhaite disposer de la salle des Associations, le 4<sup>ème</sup> mardi du mois, pour l'accompagnement, le conseil et le bien-être des produits à l'aloé vera.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de mettre à disposition gracieusement la salle des Associations pour une période d'essai de six mois, à Mme MORENO Cécile, pour l'accompagnement, le conseil et le bien-être des produits à l'aloé vera, sous réserve de vérification des statuts de sa Micro-Entreprise.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**INFORMATION(S)**

**LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
27/07/2023	Révision et remplacement des pneus TRAFIC	RIMBEAUX XAVIER GARAGE	710.76 €
31/07/2023	Achat illuminations	BLACHERE	4 862.78 €
04/08/2023	Réparation BERLINGO	RIMBEAUX XAVIER GARAGE	808.14 €
09/08/2023	Matériel pour balayeuse	EASY VOIRIE	696.40 €
09/08/2023	Fourniture bobine pour débroussailleuse	SA VOISIN	118.80 €
10/08/2023	Travaux de voirie Chemin du Couvent	DENYS SA	5 372.16 €
10/08/2023	Réfection Chemin	EIFFAGE ROUTE	7 452.00 €
11/08/2023	Achat téléphones écoles	FLOQUET	98.09 €
21/08/2023	Réparation camion	ARDENNES POIDS LOURDS	1 236.58 €
21/08/2023	Remise en état camion pour pour passage aux mines	ARDENNES POIDS LOURDS	2 255.57 €

**La séance du conseil municipal du 23 août 2023 comprend  
les délibérations du n° 68-2023 au n° 77-2023.**

**L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à vingt-et-une heures.**

**Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.**

**Suivent les signatures**

BINET Denis		DURBECQ Muriel	Absente
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	Absent
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
DURBECQ Damien		PIERRON Guillaume	Absent